

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS600

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 14

Après le mot et le signe :

« lieu »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« l'actualisent et le complètent, en accord avec le patient. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.